

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 19 janvier 2018
Date d'affichage : 20 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 30/01/2018

Reçu en préfecture le 30/01/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20180129-2018004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 25 janvier 2018

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Ludwig KINDELBERGER – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Sandra MEUNIER - Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN - Gwénaëlle LEMÉE – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Katiana REBEL a donné pouvoir à Gérald GABORIEAU
Élisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Stéphane POCHET a donné pouvoir à Jean-Luc MONDAT
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Ludwig KINDELBERGER
Christelle MAHÉ a donné pouvoir à Carine DENOGENT
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : /

Secrétaire de séance : Boris SARRAUTE

Arrivée de Mme Nathalie POULAIN à 20h54

DÉLIBÉRATION 2018-004 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2018

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire interministérielle NOR INTB8900017C du 11 janvier 1989

Considérant qu'il sera peut-être nécessaire d'engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'année 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

PRECISE que les crédits votés par opérations seront repris au budget 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits tel que listés ci-dessous :

OPERATIONS	MONTANT
101 - Mairie	19 131,00 €
102 - Fêtes cérémonies	2 578,00 €
103 - Micro crèche	165 199,00 €
105 - Enfouissement réseaux	87 203,00 €
106 - Voirie	181 374,00 €
107 - Aménagement ZI	11 489,00 €
109 - Eclairage public	38 332,00 €
110 - Bâtiments communaux	20 485,00 €
116 - Services techniques	12 886,00 €
117 - Eaux pluviales	3 127,00 €
118 - La Charreterie	3 133,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits tel que listés au tableau ci-dessus
- Précise que les crédits votés par opérations seront repris au budget 2018

Pour : 18

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET + Pierre GOULLIEUX)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 29 janvier 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE

